



Paris veut transformer les « chambres de bonne » vides en logements

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) vient de réaliser un recensement des chambres de service, qui démontre qu'un million de m² est inutilisé à Paris. Ian Brossat, adjoint à la Maire, veut utiliser ce potentiel pour créer des logements, privés ou sociaux, notamment dans les arrondissements de l'ouest parisien.

De nombreux immeubles haussmanniens de Paris comportent des chambres de service, dites « chambres de bonne », souvent placées dans les derniers étages, sous les toits. Ces espaces, souvent trop petits – entre 5 et 14 m² – et sans confort, ne sont occupés que dans 15 % des cas, le reste étant laissé vacant, parfois jusqu'à l'insalubrité. Face à ce constat, et conformément à la volonté d'Anne Hidalgo de développer une offre de logements accessibles à tous les Parisiens, Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, a décidé de s'emparer du sujet.

« La moitié des chambres de service se situe dans l'ouest parisien, dans des arrondissements déficitaires en logement social. Grâce au recensement réalisé par l'APUR, nous allons pouvoir envisager l'acquisition d'une partie de ces chambres, afin de les aménager pour en faire des surfaces habitables. Nous pourrions par exemple mutualiser plusieurs d'entre elles pour en faire un logement d'une superficie adéquate. Il s'agit notamment de répondre aux besoins de studios et de deux pièces, à des loyer abordables, exprimés par les étudiants ou les jeunes actifs », annonce l'adjoint à la Maire.

La Ville de Paris envisage différentes pistes pour réhabiliter ces logements, dont celle d'une acquisition par des bailleurs sociaux. La Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa) et l'Apur seront mandatées pour la réalisation d'une étude d'ingénierie sur le sujet, qui sera remise au premier semestre 2016. Le dispositif Multiloc', qui prévoit une incitation financière pour les propriétaires qui rénovent des logements vacants pour les remettre sur le marché locatif, fera aussi partie des outils utilisés.

« Cette mesure viendra soutenir l'objectif de création de 10.000 logements par an, dont au moins 7.000 sociaux, fixé par la Maire de Paris, ainsi que le nécessaire rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre l'est et l'ouest de la capitale », souligne Ian Brossat.